

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 33 (1975)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La Suisse a-t-elle une politique de la population agricole?  
**Autor:** Valarché, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-137464>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Suisse a-t-elle une politique de la population agricole?

Jean Valarché,  
professeur à l'Université de Fribourg

La réserve traditionnelle des pouvoirs publics à l'égard de la démographie agricole peut s'expliquer de deux manières:

- ou bien la population agricole évolue sans poser de problèmes matériels (paupérisation), sociaux (équilibre des groupes constituants) ou politiques (place des agriculteurs dans la société globale);
- ou bien les pouvoirs publics estiment que les problèmes se résoudreont d'eux-mêmes, eu égard à la situation générale.

Après avoir examiné ces deux points nous verrons qu'une politique démographique s'ébauche actuellement à travers la nouvelle politique agricole.

## A. ÉVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE

Si l'on en juge par quelques manifestations et de longues protestations peu habituelles dans un pays calme et discipliné, l'après-guerre 39 a été une période difficile pour les agriculteurs suisses. Leurs griefs reposent sur quelques constatations.

### 1. *La disparité des revenus*

« Le maintien d'une paysannerie saine » est un objectif inscrit dans la loi sur l'agriculture, qui implique une rémunération équitable du travail agricole. L'ordonnance d'application stipule que le travail du chef d'exploitation et des membres de sa famille doit être rémunéré dans la même mesure que celui d'ouvriers qualifiés de l'industrie ou de l'artisanat. Or, cet objectif de parité des revenus n'est pas atteint toujours ni partout. Là où il est obtenu — dans les exploitations de plaine couvrant plus de 15 ha — c'est au prix d'un travail astreignant, réparti sur les 7 jours de la semaine. Compte tenu de ce que le gain des paysans de montagne est très inférieur à la rémunération équitable, et que les familles des agriculteurs sont un peu plus nombreuses que les autres, le secrétaire de l'Union suisse des paysans estime que le revenu par personne, dans la classe paysanne, s'élève seulement à 70 % de la moyenne suisse. C'est d'autant plus choquant que la productivité du travail agricole augmente régulièrement (6 % par an de 1955 à 1965, 7 % de 1965 à 1970). L'infériorité de revenu ne peut s'expliquer que par les conditions de vente: la demande de produits agricoles ne s'accroît pas proportionnellement au revenu disponible et, en raison de la faible élasticité de l'offre, tout décalage dans la production entraîne une importante variation des prix.

## *2. Le vieillissement de l'effectif agricole*

La comparaison du revenu que donnerait l'agriculture ou une activité urbaine détourne les jeunes de reprendre l'exploitation familiale, à moins que sa dimension n'en assure la rentabilité. Dans le canton de Fribourg, actuellement, la reprise est assurée pour 80 % des exploitations supérieures à 10 ha, mais seulement pour 40 % des exploitations inférieures à cette limite. Au niveau suisse la classe d'âge 20-29 ans figure davantage dans les exploitations comprenant plus de 50 % de superficie affermée: lorsque l'exploitant peut ajouter à sa propre terre celle d'un bailleur, il atteint le seuil de rentabilité. Mais ce n'est le cas que d'une minorité. C'est pourquoi 19 % seulement des exploitants ont moins de 40 ans. 14,8 % ont plus de 65 ans et la proportion est plus forte dans les exploitations couvrant moins de 5 ha. Il est vrai que 56,8 % de cette classe d'âge n'exercent pas l'agriculture à titre principal: le vieillissement dans cette catégorie d'exploitations a donc peu d'importance pour l'agriculture elle-même. Le vieillissement de l'effectif s'accélère depuis 20 ans. En 1950, 62 000 agriculteurs avaient de 15 à 24 ans. En 1970 il n'y en avait plus que 24 000.

## *3. La masculinisation de l'effectif agricole*

Les femmes et les filles des cultivateurs formaient autrefois le principal de la main-d'œuvre familiale. Depuis la guerre leur effectif se dégonfle très vite, soit qu'elles quittent la maison familiale pour aller travailler en ville, soit qu'elles gardent le domicile paternel en cessant d'aider à la culture (beaucoup d'ateliers se sont ouverts dans les villages). Les deux derniers recensements des exploitations font apparaître la masculinisation. Le personnel permanent était féminin pour 34 % en 1955, pour 10 % en 1969. Par contre la main-d'œuvre féminine temporaire a légèrement augmenté entre les deux dates, alors que la main-d'œuvre masculine temporaire a diminué. Il en résulte que le nombre des femmes présentes à l'exploitation s'est réduit à peine plus que celui des hommes. Mais leur intervention en agriculture a diminué bien davantage.

## *4. La réduction du nombre des agriculteurs et des exploitations*

L'agriculture occupait 229 000 personnes en 1970<sup>1</sup>. Par rapport à 1950 la baisse de l'effectif est de plus de moitié. Simultanément le chiffre global de la population active a augmenté de 28 %: la part de la population occupée à plein temps en agriculture est ainsi tombée de 21 % à 8 %. La réduction s'accélère depuis 1960. La régression de l'effectif masculin permanent fut de 20 % entre 1950 et 1960, de 32 % entre 1960 et 1970.

L'abandon de l'agriculture fut le fait d'abord des salariés et des collaborateurs familiaux. En 1959, 54 % des hommes occupés à plein temps étaient des exploitants. C'est dire que la proportion des exploitations tenues par un seul homme s'est élevée<sup>2</sup>. L'étape suivante est la cessation de l'exploitation. De 1955 à 1969 le nombre des exploitations a diminué de 28 % — de 2,6 % par an pendant la dernière décennie. Il reste 149 000 exploitations indépendantes, dont 88 000 sont gérées par des agriculteurs à plein temps.

<sup>1</sup> Recensements de la population en 1950, 1960 et 1970. Les dates de 1955 et 1965 correspondent au recensement des exploitations.

<sup>2</sup> Dans le canton de Fribourg il n'y a plus que 1,2 UTH par exploitation. Le canton a organisé un service de dépannage agricole.

La diminution, soit des agriculteurs, soit des exploitations, est inégale selon la taille et la localisation. Ainsi la réduction de la main-d'œuvre permanente a été 2 fois plus forte dans les exploitations de moins de 10 ha que dans les autres. La disparition des exploitations est liée d'abord à leur dimension. Les petites exploitations disparaissent les premières. Ainsi le groupe de 5 à 10 ha a perdu 37% entre 1955 et 1969. Les catégories de plus de 10 ha ont au contraire progressé. La disparition dépend également de la situation en plaine ou en montagne, mais la corrélation varie d'une époque à une autre. De 1955 à 1969 ont disparu 27% des exploitations de plaine, mais seulement 10% de celles de montagne. C'est lié sans doute à un mouvement de concentration, assez fort en plaine où la mécanisation est possible, moins fort en montagne où la pente et le compartimentage gênent le rassemblement des terres. Mais de 1965 à 1969 11% des exploitations de montagne ont disparu, contre 6,5% des exploitations de plaine. A cette époque l'écart s'est creusé entre les rémunérations: les montagnards ont alors réagi à l'infériorité de leur gain par l'abandon.

## **B. LA SOLUTION LIBÉRALE DU PROBLÈME DÉMOGRAPHIQUE**

Une pareille évolution ne va pas sans risques. L'infériorité persistante du revenu aigrit les relations entre classes. Le dépeuplement peut compromettre l'équilibre intercantonal. Mais le libéralisme est ancré dans les mœurs comme dans les institutions suisses. Depuis plus de 100 ans l'économie libérale déroule ses conséquences: le progrès technique avantage plus l'industrie que l'agriculture, la concurrence internationale pèse sur les secteurs faibles de l'économie suisse. L'intervention des pouvoirs publics s'est d'abord limitée à quelques mesures de protection à la frontière. Pour le reste, la classe agricole s'est aidée elle-même. Elle s'est spécialisée là où son activité subit le moindre désavantage — en matière de production laitière. Les cantons mal localisés ont vu s'expatrier beaucoup de leurs paysans. En même temps la création de l'Union des paysans suisses a fait des agriculteurs un groupe de pression efficace auprès des autorités cantonales ou fédérales.

La crise de 1929 et la seconde guerre mondiale sortirent le secteur agricole de la loi commune: désormais la Suisse protégea fortement son agriculture tout en maintenant des principes libéraux. Aujourd'hui les prix agricoles garantis y sont de 25% supérieurs à ceux du Marché Commun. Toutes sortes de dispositions organisent le marché interne et le défendent contre l'étranger. Le résultat paraît bon puisqu'en 1971 le revenu d'une journée de travail en plaine a dépassé de 11% la rémunération équitable. Cependant l'amélioration n'est pas due avant tout à l'action de l'Etat. Deux facteurs y ont aidé.

1. La réduction, plus rapide qu'avant la guerre, du nombre des agriculteurs, donne des chances supplémentaires à ceux qui restent. Concentration des domaines et surtout concentration des exploitations, ceux qui partent laissant leurs terres à leurs voisins.

2. La même croissance économique qui offre aux jeunes une alternative d'emploi permet aux cultivateurs d'exercer une seconde activité. En 1969, le tiers des exploitants sur plus d'un demi-hectare avait une activité d'appoint — un cinquième seulement en 1955 — et c'est le cas de presque tous les exploitants qui occupent de un demi à dix hectares. Les paysans de montagne en bénéficient plus que les autres. Ce que les statistiques appellent «le revenu accessoire régulier» représente en plaine 11% du revenu des agriculteurs, en montagne 24%.

Il provient non seulement de l'activité accessoire, mais des allocations sociales et des revenus de la propriété (location de chalets...).

Il y a donc des raisons de croire que la paysannerie suisse ne fait pas problème. Elle n'a plus besoin de l'émigration comme exutoire, mais embauche au contraire des étrangers. Elle n'est pas obligée de rester sur place: la ville lui offre tous les emplois souhaitables. Elle remplit son rôle constitutionnel: maintenir un minimum de terre arable pour assurer une proportion élevée du ravitaillement national (actuellement 56 % des calories consommées). Elle est fidèle à une autre option constitutionnelle: la démocratie individualiste et libérale, respectant la petite propriété et la libre initiative. La protection de l'Etat se manifeste par de fortes subventions, mais qui ne visent ni la retraite ou le recyclage des hommes, ni la restructuration des exploitations.

### **C. LA PORTÉE DÉMOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE**

Les pouvoirs publics se préparent à intervenir plus activement en agriculture parce que deux principes vitaux sont altérés par la croissance de l'après-guerre.

1. Le fédéralisme implique le maintien d'un certain équilibre entre cantons à prépondérance industrielle et cantons à prépondérance agricole. En outre, les régions montagneuses sont le siège de groupes sociaux distincts souvent d'origine et particularisés par leur implantation habituelle. Leur disparition dénaturerait la physionomie helvétique.

2. La protection de la nature est une tradition de respect pour un environnement admirable et qui peut être une ressource. Pour que la montagne reste belle et utilisable, il faut éviter le déboisement, l'abandon des alpages qui entraînent le glissement du sol, l'avalanche qui roule sur l'herbe non pâturée. Or les régions montagneuses se vident au profit des villes voisines. En plaine l'intensification de la culture s'accompagne de plus en plus souvent de l'usage de substances agrochimiques qui peuvent affecter l'équilibre écologique.

Le pays se trouve devant un conflit d'objectifs. Un ravitaillement bon marché, une offre abondante de travail sont nécessaires à qui vit de l'exportation et craint que ses salaires ne soient plus hauts que ceux de ses concurrents. L'intensification de l'agriculture là où elle est favorisée et son abandon ailleurs vont dans ce sens. Mais l'équilibre écologique, l'équilibre intercantonal, l'idée moderne qu'un homme a le droit de vivre, donc de trouver du travail, là où il est né, vont en sens contraire. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent trancher.

Les trois solutions en cours de débat auront des répercussions sur le nombre, la structure et la localisation des agriculteurs suisses.

#### *1. Les versements directs*

Ils permettraient de séparer la politique des prix de celle des revenus. La politique des prix actuelle — couverture des frais de production, compte tenu de la parité des revenus — avantage les forts par rapport aux faibles puisqu'elle rémunère en fonction de la production. Si on remplace cette garantie par des versements directs liés non à la production mais à un certain nombre de facteurs (surface exploitée, volume de main-d'œuvre, importance du cheptel), on peut favoriser certains modes d'exploitations, certaines orientations de la

production, et assurer un revenu équitable à une plus grande proportion de paysans. Les détenteurs de bétail bovin en montagne bénéficient déjà de versements directs.

## *2. L'aide aux investissements dans les régions de montagne*

Elle répond à un autre souci. Les jeunes ruraux veulent avoir les mêmes chances que les jeunes citadins. En Suisse, c'est obtenu en plaine, pas en montagne. Il faudrait remplir en milieu montagnard les exigences de la société moderne: travailler et vivre dans des conditions confortables, avec des communications faciles, le choix de l'activité et son changement à notre gré. La solution consiste, selon les autorités suisses, à favoriser la constitution de centres régionaux avec une population minimale, une infrastructure abondante et des emplois divers. Ils seront assez nombreux pour que les jeunes montagnards s'éloignent peu de leur village natal. Les investissements seront aidés là plutôt qu'ailleurs. Les activités touristiques y seront concentrées, ce qui permettra d'y organiser la lutte contre la pollution et d'éviter des nuisances au reste du pays.

## *3. La Charte sociale*

Le projet rappelle les indemnités viagères de départ accordées par la France. Pour le moment l'assurance vieillesse et survivants est la seule incitation à abandonner l'exploitation à 65 ans. La Charte encouragera le départ d'agriculteurs moins âgés. Le projet sera discuté en 1975. Dans un pays où les pouvoirs publics sont partagés entre plusieurs niveaux (communal, cantonal, fédéral), toute réforme est longue à élaborer. Mais pourquoi encouragerait-on en Suisse soit la retraite soit la reconversion professionnelle? L'effectif agricole est si réduit déjà qu'on craint, pour l'environnement comme pour le tourisme, les effets d'une désertion de la montagne. En outre les secteurs d'activité non-agricole continuent à demander de la main-d'œuvre, et la limitation de la main-d'œuvre étrangère les conduit à s'adresser aux «réserves» du pays. L'incitation au départ est donc bien suffisante.

En somme il y a en Suisse un problème de la population montagnarde plutôt que de la population agricole en général. L'effort actuel pour lui trouver des solutions montre que l'opinion a conscience de son urgence.

